



Maison générale des Ursulines (1358, rue Barrin, Québec QC G1S 2G8)

***Le monastère des Ursulines de Québec :  
un trésor patrimonial  
au cœur d'un quartier exceptionnel***

**Mémoire présenté par les Ursulines de Québec  
pour alimenter la réflexion qui permettra à la Ville de Québec d'élaborer sa  
*Vision du patrimoine***

**16 juin 2016**

## **Le patrimoine : un privilège qui s'accompagne de grandes responsabilités**

Grâce à la riche histoire de ses quartiers les plus anciens, la ville de Québec jouit de l'immense privilège d'héberger quatre des dix arrondissements historiques de l'ensemble du Québec, dont l'un (le Vieux-Québec) est inscrit sur la prestigieuse liste du Patrimoine mondial. De ce privilège découlent de nombreux bienfaits pour la Ville, telles la notoriété internationale, l'affluence touristique et les retombées culturelles et commerciales.

Mais de ce privilège découlent aussi de grandes responsabilités. Car le patrimoine est une trace qui ne peut se perpétuer dans la ville que grâce aux efforts, souvent colossaux, des générations qui s'y succèdent. Rompre la chaîne de ces efforts, c'est appauvrir la ville en brisant, souvent à jamais, son lien avec le passé, la mémoire, l'identité.

Nous pensons qu'à Québec, dans le Vieux-Québec en particulier, il reste encore beaucoup à faire pour assurer la pérennité des trésors qui s'y trouvent.

Les Ursulines possèdent, à Québec, une propriété dans le secteur de Loretteville (20, rue des Dames-Ursulines) dont la chapelle, bien que moderne, contient de magnifiques œuvres de Jordi Bonet et dont la maison McLennan (1913), devenue une école de filles en 1941, est reconnue pour ses valeurs architecturales, historiques et paysagères. Toutefois, en raison de l'urgence d'intervenir pour en garantir la survie, ce mémoire porte essentiellement sur le monastère des Ursulines du Vieux-Québec, habité par la Communauté et l'École depuis près de quatre siècles.

### **L'héritage de Marie de l'Incarnation**

Avec ses dix-sept bâtiments historiques dont quinze sont reliés, le monastère des Ursulines de Québec et ses annexes (6-18 rue Donnacona) occupent 24 459,8 m<sup>2</sup> de la partie du Vieux-Québec située en haute-ville. À la valeur strictement foncière de ce remarquable ensemble architectural s'ajoutent les vestiges séculaires qu'il renferme et que nous entretenons soigneusement depuis 1642 : collections d'œuvres d'art, archives, chapelles, escaliers, portes, boiseries, corridors de pierres, foyers, parloirs, puits, cuisine, buanderie ou chœur racontent des pans entiers de l'histoire du Québec.

Ces bâtiments abritent :

- le milieu de vie des religieuses et leur infirmerie;
- L'École des Ursulines de Québec, la première école de filles en Amérique du Nord, qui demeure aujourd'hui encore une institution privée d'enseignement où étudient environ 600 élèves de niveau primaire;

- le Musée des Ursulines de Québec, lequel accueille entre 10 000 et 15 000 visiteurs chaque année et dont les collections (35 000 sculptures, peintures, pièces d’orfèvrerie, dorures, œuvres textiles, etc.) sont d’une beauté et d’une valeur remarquables;
- la chapelle, un lieu de culte toujours ouvert au public, reconnue comme l’un des plus beaux ensembles de bois sculpté du Québec, avec son retable datant de 1730, œuvre de Pierre-Noël Levasseur dorée par les Ursulines ; s’y retrouvent également de remarquables tableaux français et italiens, des panneaux d’autel et ornements brodés ainsi que des pièces d’orfèvrerie; le tombeau de Marie de l’Incarnation (1599-1672) y occupe une grande place;
- les Archives du monastère des Ursulines qui rassemblent tous les documents n’ayant pas péri dans les incendies depuis la fondation de 1639 (le document le plus ancien date de 1588);
- le Centre Marie-de-l’Incarnation, un lieu ouvert au public qui permet de découvrir la vie et l’œuvre de la fondatrice des Ursulines de Québec, ses écrits, quelques biographies et des études sur son œuvre;

L’ensemble, classé immeuble patrimonial par le ministère de la Culture et des Communications en 2011, comprend de nombreuses ailes dont l’aile Sainte-Famille (1687, agrandie vers 1713), l’aile Saint-Augustin (1689, agrandie en 1712 et en 1832), l’aile Sainte-Angèle (1836), l’aile Notre-Dame-de-Grâce (1854), l’aile Saint-Joseph (1859) et l’aile des Parloirs (1872). Il inclut aussi la maison Madame-De La Peltrie (1836), la chapelle extérieure et le chœur des religieuses (1902) ainsi que des dépendances comme les anciennes écuries (1850) et l’édifice de la chaufferie (1910). Une partie du terrain est occupée par des jardins et est plantée d’arbres matures. Les ailes Saint-Augustin, Sainte-Famille et Sainte-Ursule, l’aile des Parloirs et le chœur des religieuses encadrent une cour intérieure rectangulaire. Le site inclut aussi un petit cimetière, aménagé près du chœur des religieuses et ceinturé d’une clôture métallique.

*(Répertoire du patrimoine culturel du Québec, ministère de la Culture et des Communications du Québec)*

Depuis bientôt quatre siècles, nous multiplions les efforts pour préserver l’authenticité, la vocation et la beauté des lieux légués par Marie de l’Incarnation et par celles qui l’ont suivie. Dès le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, la vente de certaines de nos propriétés foncières nous a permis de maintenir la bonne santé financière de notre institution. Notre propre survie, celle de notre École, mais aussi les restaurations, les agrandissements et l’entretien du monastère ont ainsi pu être assurés.

Nous sommes fières de la mention obtenue par le nouveau bâtiment ajouté à L’École (l’aile Marie-Guyart), lors de la remise des Prix d’excellence en architecture en 1989. La rénovation de la Chapelle, au tournant des années 2000, est, encore

aujourd'hui, citée en exemple à travers le Canada, entre autres, pour la restauration de son autel en bois sculpté. Les réfections (1976 et 2000) effectuées sur l'orgue Casavant de la chapelle n'en ont pas affecté la composition sonore. La cure de rajeunissement que nous venons d'offrir à notre musée nous enthousiasme et nous savons que le public l'appréciera. Des travaux majeurs de réfection de la maçonnerie sont en cours sur quelques années et il est prévu de faire repeindre l'intérieur de la chapelle l'an prochain. Bref, nous soignons le monastère depuis que nous y sommes, tout comme l'ont fait les centaines d'ursulines qui nous y ont précédées.

### **Qui protégera le monastère quand nous ne serons plus là?**

Le classement du monastère par le ministère de la Culture est récent (2011). Voyant nos effectifs diminuer très rapidement – nous ne sommes plus qu'une cinquantaine de religieuses dont plusieurs sont très âgées –, nous avons réclamé et obtenu ce classement dans le but d'assurer la protection et la pérennité de notre magnifique propriété. Nous y voyons un grand avantage, car il nous assure que le monastère ne sera pas altéré et pourra donc être transmis aux générations qui nous suivront en conservant les caractéristiques exceptionnelles qui le particularisent.

Ce fut un premier pas vers la planification de l'avenir du monastère des Ursulines. D'autres ont été franchis.

Le patrimoine que nous léguons au Québec est très bien documenté et son inventaire progresse rapidement.

Nous réfléchissons depuis quelques années à la meilleure façon de garder le monastère vivant, de ne pas le muséifier, de lui redonner une nouvelle vocation qui respecte l'esprit du lieu et de notre communauté. Reflet de beauté, d'art et d'histoire, le « nouveau » monastère est appelé à prolonger la vocation éducative des Ursulines et à refléter nos valeurs : la promotion humaine et spirituelle des personnes, l'harmonie, l'ouverture et la solidarité. Nous prévoyons créer sous peu une structure légale pour accueillir l'héritage des Ursulines et assurer sa continuité.

En 2014, l'École des Ursulines, ancrée sans interruption dans le Vieux-Québec depuis 1642, a été cédée à une corporation laïque (organisme à but non lucratif). Le musée d'art et d'histoire ainsi que la chapelle et nos archives historiques constituent, pour leur part, ce que nous appelons notre « Pôle culturel »; à court terme, sa gestion devra aussi être confiée à un organisme à but non lucratif. Pour les Ursulines, L'École et le Pôle culturel sont prioritaires, car ils constituent l'essence même de l'œuvre que nous souhaitons voir perdurer.

Nous avons trouvé une nouvelle vocation pour trois ailes du monastère (aile Sainte-Angèle, aile Sainte-Ursule et aile des Parloirs). Celles-ci seront louées dès cette année par un Centre de la petite enfance (80 enfants d'âge préscolaire) et par la Ville

de Québec qui y logera des services aux citoyens (80 fonctionnaires). Les baux seront signés pour une période de dix ans. Cet apport appréciable de la Ville fait d'elle l'un de nos principaux partenaires; il ne constitue cependant que la première étape de l'imposante tâche qui nous attend pour renouveler la vocation du monastère.

Cinquante-cinq ursulines vivent actuellement dans les ailes Saint-Augustin, Saint-Thomas, Sainte-Famille et Marie-de-l'Incarnation dont la superficie (environ 4 000 pieds carrés) représente plus du tiers des espaces du monastère. Ces zones privées sont le milieu de vie et le havre de paix des religieuses. Graduellement, cette occupation ira en s'amenuisant et les locaux devront trouver une nouvelle vocation.

### **Quelles devraient être les priorités de la Ville pour les 10 prochaines années en matière de patrimoine?**

Deux priorités doivent figurer parmi celles qui permettront à la Ville de planifier ses dix prochaines années en matière de protection du patrimoine :

- le patrimoine religieux, pour des raisons évidentes d'urgence, et plus spécifiquement le monastère des Ursulines de Québec;
- le Vieux-Québec, parce qu'un site du Patrimoine mondial exige des soins durables et incessants.

### Le patrimoine religieux et plus spécifiquement le monastère des Ursulines de Québec

La Ville sait depuis longtemps que la pression est grande sur les ensembles conventuels de Québec. Il y a déjà dix ans, une vaste étude de la firme Patri-Arch, commandée par le ministère de la Culture et des Communications et la Ville, faisait le tour de la question sur la base d'un premier inventaire réalisé avec la Commission de la capitale nationale du Québec. En avril 2010, Patri-Arch rendait publique la hiérarchisation des 56 propriétés religieuses sélectionnées et évaluées. **Le monastère des Ursulines se classe au premier rang des ensembles conventuels** dont la valeur patrimoniale est exceptionnelle en ce qui concerne l'ancienneté et l'histoire, l'usage, l'authenticité, l'art et l'architecture, le paysage et le contexte urbain.

En 2012, l'*Analyse architecturale du Monastère des Ursulines de Québec*, effectuée par François Dufaux et Matthieu Lachance de l'Université Laval renforçait encore ce constat en démontrant à quel point le monastère témoigne, de manière remarquable, de l'évolution de l'architecture québécoise: malgré des transformations complexes qui s'échelonnent sur trois siècles, les époques et les styles variés de ses bâtiments sont signés par les plus grands architectes, artistes et

sculpteurs québécois.

« [Le] monastère [des Ursulines] constitue le plus grand trésor d'architecture conventuelle à Québec, au Québec et probablement en Amérique du Nord. La situation du monastère à l'intérieur de l'arrondissement du Vieux-Québec lui assure une certaine protection. L'attribution d'un statut de monument historique classé serait cependant pleinement justifiée, ne serait-ce que pour mieux protéger les intérieurs de grande valeur patrimoniale.

Éléments incontournables à préserver en priorité : L'ensemble est un trésor en soi. Les ailes les plus anciennes (surtout Sainte-Famille et Saint-Augustin), la chapelle et son décor intérieur et le jardin constituent les composantes de plus grande valeur à conserver intégralement. »

*(Patri-Arch. Hiérarchie patrimoniale des propriétés des communautés religieuses situées sur le territoire de la ville de Québec, Rapport final, avril 2010, p. 15)*

Les reconnaissances officielles sont toujours intéressantes, mais il est aujourd'hui grand temps de prendre les décisions qui s'imposent. D'ici peu, les Ursulines, qui diminuent en nombre et prennent de l'âge, ne seront plus en mesure d'assurer la prise en charge du Monastère et de ses trésors patrimoniaux.

Par ailleurs, les Ursulines n'ont pas l'intention de déplacer leurs collections ni de vendre leur monastère. Leur héritage, en raison de son poids prépondérant dans l'histoire de la Nouvelle-France et du Québec, doit revenir à l'ensemble de la société québécoise.

Les Ursulines ne souhaitent pas non plus que l'ensemble de leur site devienne un musée. Il doit pouvoir traverser le temps et garder son caractère authentique, mais en se renouvelant, c'est-à-dire en s'adaptant aux exigences du 21<sup>e</sup> siècle et en s'intégrant au quotidien et aux valeurs de la population. Nous voulons notre monastère vivant, occupé, visité, connu et partagé.

Un Centre de la petite enfance et des bureaux de la Ville de Québec se partageront donc bientôt les 3 ailes avant du Monastère. Pour les autres ailes, non occupées par L'École et le Pôle culturel et appelées à être libérées progressivement par la communauté, des idées circulent déjà et d'autres pourraient être discutées. En cette ère d'austérité budgétaire, un projet d'une telle envergure réclame la volonté ferme et concertée de nombreux paliers de décision. Le défi est d'autant plus grand que les nouvelles fonctions allouées au monastère devront s'inscrire dans la continuité de notre mission.

Nous parlons ici d'un projet hors-norme et majeur, qui ne pourra pas se réaliser par les chemins habituels de la subvention culturelle. De ce fait, nous attendons de la Ville que, à titre d'intervenant de première ligne, elle s'engage à :

- devenir partie prenante de l'avenir du monastère des Ursulines;
- travailler avec les Ursulines pour assurer, le plus rapidement possible, la concertation des principaux décideurs de la culture et de l'éducation (la Ville, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Culture et l'Université Laval) autour des nouveaux usages du monastère des Ursulines;
- participer financièrement au développement et à la réalisation de la reconversion du monastère des Ursulines en un projet qui bénéficiera aux gens de Québec et du Québec.

### Le Vieux-Québec

Le monastère est situé au cœur du Vieux-Québec, un site du Patrimoine mondial depuis 1985. L'un ne s'épanouira pas sans l'autre.

En tant que citoyennes du Vieux-Québec, nous sommes conscientes des difficultés que pose la recherche d'un équilibre entre les usages festifs, institutionnels, résidentiels, touristiques et commerciaux du quartier. Mais la dévitalisation du Vieux-Québec, décriée depuis une dizaine d'années, est un indicateur inquiétant de la dégradation de la qualité de vie dans un secteur où les commerces de proximité sont rares et où les logements deviennent inabordables. Le Vieux-Québec ne doit pas appartenir qu'aux touristes et n'être qu'un décor. D'autant plus que les touristes eux-mêmes recherchent une ville habitée.

Nous espérons donc que la Ville aborde sa *Vision du patrimoine* en s'engageant à :

- favoriser le repeuplement du Vieux-Québec et prendre en compte les besoins des citoyens qui y vivent.

Chaque jour, des milliers de véhicules circulent entre les murs du Vieux-Québec<sup>1</sup>. Même le monastère des Ursulines est concerné par des problèmes de congestion automobile. Nous composons avec les voitures des parents qui viennent conduire ou chercher leur enfant à l'école et qui viendront bientôt chercher et conduire leur enfant au Centre de la petite enfance. Que ce soit pour le musée, l'École ou le CPE,

---

<sup>1</sup> En 2009, « Ce sont 230 autobus par jour, 1000 camions et 24 000 automobiles qui circulent en ses murs quotidiennement entraînant pollution, bruit et encombrement dans ce quartier que l'on veut pourtant accueillant, beau et favorisant le déplacement piétonnier. » Patri-Arch. *Étude exploratoire de l'impact du tourisme de masse sur l'arrondissement historique du Vieux-Québec, Rapport final*, ministère de la Culture et des Communications, janvier 2010, p. 17

l'entrée se trouve sur l'étroite rue du Parloir qui n'est pas conçue pour un tel achalandage de véhicules. Nous demandons donc à la Ville de Québec de :

- réduire la circulation automobile dans le Vieux-Québec en interdisant aux cars touristiques de circuler à l'intérieur des murs, en favorisant l'usage du vélo et en instaurant un système de navettes accessibles à tous.

Enfin, la Ville mise beaucoup sur le tourisme comme vecteur du développement économique de Québec. Les millions de visiteurs qui s'attardent dans un quartier historique aussi important que celui du Vieux-Québec créent forcément une pression sur les bâtiments patrimoniaux et sur l'infrastructure de base qui accueille ces touristes. C'est pourquoi nous croyons important que la Ville décide de :

- privilégier, pour le Vieux-Québec, une démarche axée sur la protection de l'environnement (incluant l'environnement patrimonial) et sur le développement durable.

## **Conclusion**

Les Ursulines font partie des pionnières qui ont fondé la ville de Québec. Leur monastère est un trésor sur lequel bien des villes nord-américaines rêveraient de pouvoir s'appuyer pour enchanter leur territoire. Nous ne pouvons pas imaginer de projet plus mobilisateur et enrichissant pour Québec que ce cadeau que nous souhaitons léguer à l'ensemble des Québécois et à leurs descendants.

De nombreuses villes québécoises s'impliquent ardemment à protéger leur patrimoine religieux. Montréal vient d'acquérir le site des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph et s'investit. Baie-Saint-Paul travaille activement à redonner une nouvelle vocation à l'immense complexe des Petites Franciscaines de Marie après en avoir fait l'acquisition. À Québec même, un effort remarquable de concertation a permis aux Augustines de recycler leur monastère en hôtellerie et au Séminaire de Québec d'accueillir l'École d'architecture de l'Université Laval.

Les prix d'excellence du Conseil du patrimoine religieux du Québec récompensent d'ailleurs chaque année des expériences réussies de recyclage de bâtiments religieux. Ces exemples sont inspirants. Il faut souhaiter qu'ils se multiplient dans la ville de Québec.



## **Recommandations à la Ville de Québec :**

Inclure les deux priorités suivantes parmi celles qui permettront à la Ville de planifier ses dix prochaines années en matière de patrimoine :

- le patrimoine religieux, pour des raisons évidentes d’urgence, et, plus spécifiquement, le monastère des Ursulines de Québec;
- le Vieux-Québec, parce qu’un site du Patrimoine mondial exige des soins durables et incessants.

Devenir partie prenante de l’avenir du monastère des Ursulines.

Travailler avec les Ursulines pour assurer, le plus rapidement possible, la concertation des principaux décideurs de la culture et de l’éducation (la Ville de Québec, le ministère de l’Éducation, le ministère de la Culture et l’Université Laval) autour des nouveaux usages du monastère des Ursulines.

Participer financièrement au développement et à la réalisation de la reconversion du monastère des Ursulines en un projet qui bénéficiera aux gens de Québec et du Québec.

Favoriser le repeuplement du Vieux-Québec et prendre en compte les besoins des citoyens qui y vivent.

Réduire la circulation automobile dans le Vieux-Québec en interdisant aux cars touristiques de circuler à l’intérieur des murs, en favorisant l’usage du vélo et en instaurant un système de navettes accessibles à tous.

Privilégier, pour le Vieux-Québec, une démarche axée sur la protection de l’environnement (incluant l’environnement patrimonial) et sur le développement durable.